

Avis de convocation / avis de réunion



*Allianz Pierre**Société civile de placement immobilier au capital variable**Siège social : 1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex
328 470 570 RCS Nanterre***AVIS DE CONVOCATION A HUIS CLOS***Madame, Monsieur,*

Les associés de la Société Civile de Placement Immobilier ALLIANZ PIERRE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 22 juin 2021 à 14 h 30 sur première convocation, laquelle se tiendra à huis clos, hors la présence de ses Associés, au siège d'Immovalor Gestion – 1 cours Michelet – case courrier S1601 – CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE,

Avertissement Covid- 19

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et des mesures administratives prises pour limiter ou interdire les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, les modalités d'organisation et de participation des Associés à l'Assemblée Générale devant se tenir le 22 juin 2021 sont aménagées.

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020, portant adaptation des règles de réunions et de délibérations des assemblées et organes dirigeants des personnes morales de droit privé, prolongé jusqu'au 31 juillet 2021 par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, la société de gestion, Immovalor Gestion, a pris la décision de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire de la SCPI du 22 juin 2021, sans la présence des Associés, c'est-à-dire à huis-clos.

Les Associés sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire en retournant la formule de vote par correspondance ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ci jointe ; cette formule devant être revêtue de votre signature.

Donner procuration à un autre Associé dans les conditions réglementaires et légales n'est pas recommandé dans la mesure où l'assemblée se tiendra à huis-clos.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la société invite fortement les Associés à privilégier la transmission de leur formule de vote par correspondance ou de pouvoir au Président par voie électronique à l'adresse suivante : fgcasso@allianz.fr.

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport de la société de gestion et du Conseil de surveillance,
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les comptes dudit exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier et approbation, le cas échéant, desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat,
- Prise d'acte de la distribution de la réserve de plus ou moins-values de cessions d'immeubles,
- Approbation des valeurs comptable, de réalisation, et de reconstitution de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance des rapports présentés par la société de gestion et le Conseil de Surveillance, ainsi que du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été soumis, qui se traduisent par un bénéfice de l'exercice de 54.200.094,75 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, prend acte des conventions conclues au titre des exercices antérieurs.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation de résultat suivante :

- Le résultat net de l'exercice 2020, soit 54.200.094,75 €
- Majoré du report à nouveau de l'exercice précédent 8.635.892,03 €

Donne un résultat distribuable de 62.835.986,78 €

Il est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, la proposition d'affectation suivante :

- Au titre du dividende correspondant aux acomptes déjà versés sur résultat à concurrence de 54.672.286,85 €
- Au report à nouveau de 8.163.699,93 €

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la distribution de la réserve de plus ou moins-values de cessions d'immeubles pour 1.717.731,38 €. Elle constate que cette distribution a d'ores et déjà été réalisée le 31 janvier 2021 sous forme d'un versement de 0,39 € par part détenue au 31 décembre 2020.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2020, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 252,83 € par part.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2020, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 309,06 € par part.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2020, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 365,36 € par part.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi et les règlements.

Dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 22/06/2021 ne pourrait pas délibérer, faute de quorum requis (25% du capital social pour l'assemblée générale ordinaire), la présente vaudra convocation pour une seconde assemblée générale qui se réunira sur le même ordre du jour le :

*Vendredi 2 juillet 2021 à 9 h 30 qui se tiendra à huit clos, hors la présence de
ses Associés,
au siège d'Immovalor Gestion
- 1 cours Michelet - Case Courrier S1601 - CS 30051 - 92076 PARIS LA
DEFENSE*

*Nous nous invitons à prendre contact auprès de la société de gestion (tél : 01 85 63
65 55) ou sur notre site internet afin de vérifier la date effective de l'Assemblée
Générale Ordinaire.*

*Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments
distingués.*

La Société de Gestion
IMMOVALOR GESTION SA